



Vous trouverez dans votre nouveau catalogue

- Les avantages régionaux
- Lettre aux parents
- Stages en externat
- A.L.S.H.
- Destinations séjours jeunes
- **Documents d'inscription**



Renseignements :

Marlène PERON
04.91.16.40.44.

Caes-provencecorse@dr12.cnrs.fr
[http:// provence-corse.caes.cnrs.fr/](http://provence-corse.caes.cnrs.fr/)



Vos Avantages CAES Régionaux

Les Vacances

Séjours aux Orres avec



Agence immobilière basée sur la station de ski des Orres (hautes-alpes), qui propose 450 logements en résidences 2 étoiles mais également une résidence de Tourisme 3 et 4 étoiles avec piscine, sauna et hammam.

Possibilité de payer en plusieurs fois sans frais et en chèques vacances.

Réservez directement sur le site www.logevac.com, rubrique « espace CSE » login : **logevac** / Mot de passe : **CSE2025** pour été 2025

Soit rechargement en ligne sur www.partenaire.lesorres.com

Avec le code adhérent : **OR21CPC173**

Soit réduction de tarifs en caisse sur présentation de la carte de membre CAES.

Ski aux Orres avec



LES ORRES

[Remontées Mécaniques](#)



42 résidences en France dont 1 en Guadeloupe.

Frais de dossier offerts / Annulation gratuite jusqu'à midi le jour de l'arrivée

-15% minimum toute l'année dès la 1ère nuit (Remise sur le meilleur tarif flexible UNIQUEMENT et non sur le non annulable. Remise non cumulable avec toute autre promotion en cours et non rétroactive.)

Comment réserver ?

– Sur le site sur www.zenitude-hotel-residences.com en renseignant le code partenaire dans « code spécial » puis « tarif d'entreprise/tarif CSE : **1CAESPC**

Règlement sur place le jour de l'arrivée

Néméa vous accueille en France depuis 1994 dans des résidences modernes et tout confort (accès piscine, sauna, hammam, salle de sport gratuits)

Réservations par tél au 05 57 26 00 30 ou sur votre Url dédiée

<https://caes-cnrs-provence-corse.nemea.fr> avec votre code partenaire CNRS13

Remise minimum de 8 % ou 12 % et jusqu'à 40 %.

Remises cumulables avec les promotions du catalogue !



Remises allant de - 5 à - 20 % en fonction des dates et des destinations et jusqu'à -40 % pour Center Parcs.

Les réservations **Pierre & Vacances**, **Maeva**, **Adagio** et **Center Parcs**, **Villages Nature** peuvent se faire :

• soit par Internet : <http://ce.groupepvcp.com> : identifiant Internet : **cnrs** - mot de passe : **47785**

• soit par téléphone :

• **Pierre & Vacances**, **Adagio** 0 891 700 220 (0,25 € / min.) code client : **47785**

• **Maeva** 0891 700 440 (0,25 € / min.) code client : **47785**

• **Center Parcs**, **Villages Nature** 0 891 700 550 (0,25 € / min.) code client **CE089817**



Loisirs Vacances Passion : spécialiste des vacances en mobil-homes, chalets et résidences.

- Remises Hiver jusqu'à 10% sur les séjours au ski (cumulables avec les offres en brochure).

- Tarifs spéciaux pour la location de matériel avec notre partenaire Intersport Rent.

- Tarifs spéciaux sur les forfaits sur certaines stations

Renseignements et réservations :

www.mondiapic.com ou 05.46.97.67.60 ou resa@mondiapic.com

Code partenaire à saisir en ligne : **CNRS13**



Vos Avantages CAES Régionaux



Odalys est un acteur incontournable sur le marché de l'hébergement touristique avec plus de 200 000 lits en gestion en France et à l'étranger

Minimum 10 % de réduction tout au long de l'année avec le **code partenaire** : 13CAES

Réservation par téléphone au 04.42.25.99.95.

ou sur le site internet www.odalys-vacances.com

Homair Vacances

Frais de dossier offerts même pour les courts séjours.

Remise pour tout séjour de 2 nuits minimum (cumulable avec les autres promotions comme early booking...):

-15 % en basse et moyenne saison (de l'ouverture des campings au 06/07 et après le 31/08/24)

et variable pour la pleine saison.

Réservations par tél au 04.30.63.38.70. avec le code CE : CNRSPCHV

sur internet www.homair.com ou www.tohapi.fr avec le code CE : CNRSPCHV



Tarifs réduits avec le code CE : CECNRSPC

Ce code est valable sur les destinations Corse (jusqu'à -35 %), Tunisie et Algérie (-20 %)

Réduction sur le tarif standard passager et véhicule (hors installations à bord, taxes et droit de port)

Les billets sont non modifiables / non remboursables

Site : www.corsicalinea.com **Tél** : 3260 dites « Corsica Linéa »

Tarifs réduits avec le Code CSE : 16.298 et exonération des frais de réservation.

Consulter la [Procédure de réservation](#) :

Réservations possibles aussi par tel : 0825 095 095 (0.15 € ttc/mn)



Tarifs réduits avec le Code CE : CSECNRSPC, jusqu'à 20 %

sur www.lameridionale.fr : dès la première étape de réservation, saisissez votre code CSE dans le champ « votre code avantage ». Si la date est éligible, la réduction appliquée est visible lors de l'étape précédant le paiement.

Réservations par tel : 0970 83 20 20. Communiquez votre code CSE au conseiller.

ATTENTION

Lors des contrôles à l'embarquement, vous devez présenter comme pièces justificatives les éléments suivants :

- Attestation signée et tamponnée par le CAES (uniquement pour Corsica Linéa)
- Votre carte professionnelle ou un bulletin de salaire CNRS.

Vos Avantages CAES Régionaux

Le Cinéma

Billetterie Cinémas CGR

à commander directement sur le site partenaire [Emile's](#)

Pour la création de votre compte, vous aurez besoin du code CAES que vous pouvez demander par mail à : caes-provencecorse@dr12.cnrs.fr ou à votre section locale



LES VARIÉTÉS

Billetterie Cinémas Artplexe / Variétés

Vos avantages :

* Tickets valables 6 mois dans les salles suivantes :
Artplexe 125 La canebière 13001 Marseille
Les Variétés 37 Rue Vincent Scotto, 13008 Marseille

* Tarif préférentiel de 7.50 € la place

Contact : Sylvie Guillaumet (caes-stjerome@dr12.cnrs.fr)

Billetterie Cinémas Prado / Chambord

Vos avantages :

* Tickets valables quelques mois dans les salles suivantes :
Le Prado, 6 Avenue du Prado 13008 Marseille
Le Chambord, 283 Av. du Prado, 13008 Marseille

* Tarif préférentiel de 7 € la place

Contact : Laurence Larroudé (caes-glm@dr12.cnrs.fr)



Billetterie Cinémas Pathé Gaumont

à commander directement sur le site partenaire [Emile's](#)

Pour la création de votre compte, vous aurez besoin du code CAES que vous pouvez demander par mail à : caes-provencecorse@dr12.cnrs.fr ou à votre section locale



Vos Avantages CAES Régionaux

Les Parcs



Le premier parc à thème familial dans un thème 100% bandes dessinées vous accueille pour profiter de ses nombreuses attractions : atteignez des sommets avec Zombillénium, faites la course avec Spirou, ou explorez la Palombie avec Marsupilami. Mais aussi des restaurants pour tous les goûts, et bien sûr, repartir avec des souvenirs en pagaille, entre amis ou en famille !

(04 58 55 50 07)

Parc d'attractions à Monteux (www.parc-spirou.com)

Tarif 2025 : *pas encore communiqué*

(gratuit pour les—de 1 m)

Réza par vos soins : www.myspirou-access.com

avec votre code CSE : SC18000958

Ouverture du parc le 05 04 2025

(04 88 84 72 17)

Parc Aquatique à Monteux (www.waveisland.fr)

Tarifs 2025 : *pas encore communiqué*

(gratuit pour les—de 4 ans)

Ouverture du parc en juin 2025.



Le saviez-vous, le CAES du CNRS a signé une convention avec le **site Emile's**

les billetteries suivantes sont à commander et régler par vos soins directement sur le site :

OK CORRAL / Parc Astérix / Disneyland Paris / Futuroscope / Montopoto / Village des automates / Bois des lutins / Grimmland.....et bien d'autres

le lien d'accès est le suivant : https://www.caes.cnrs.fr/tarifs_preferentiels/emiles/

Pour la création de votre compte, vous aurez besoin du code CAES que vous pourrez demander par mail à caes-provencecorse@dr12.cnrs.fr ou à votre section locale !

Vos Avantages CAES Régionaux

Les Loisirs



Tarif unique : 08 € l'heure au lieu de 12 €

Urban Jump : Le plus : 1 même concept 2 lieux d'accueil

A Marseille 191 Bld de la Valbarelle 13011 Marseille. Accessible dès 4 ans, infos pratiques et horaires : <https://www.urban-jump.com/trampolinepark/marseille/>

Commande auprès de Marlène Péron par mél : caes-provencecorse@dr12.cnrs.fr

A Aix En-Provence Pôle d'activité d'Aix 715 Ave Albert Einstein 13290 Aix-En-Provence. Accessible dès 4 ans, infos pratiques et horaires : <https://www.urban-jump.com/trampolinepark/aixenprovence/tarifs.php>

Commande auprès de Marlène Péron par mél : caes-provencecorse@dr12.cnrs.fr

ou achat en direct sur leur site avec le code CAES30 (-30 % sur session 1h)

Escape Game Harry Potter —43 Rue Paul Codaccioni —13007 Marseille

«www.cryptgame.fr»

Tarif entrée adulte **24.00 €** au lieu de 30 €

Inscription auprès de Marlène Péron par mail : caes-provencecorse@dr12.cnrs.fr



Water Glisse Passion (06.61.85.59.27.)

131 chemin du lac - 83520 Roquebrune sur Argens.

Ouvert 7/7 de 09h30 à 19h30

Base nautique comprenant : parc aquatique, location pédalos, kayak et paddle....

10 % de remise avec le code : waterglisse2025-CAESCNRS

valable sur le site www.waterglisse.com et à l'accueil de la base nautique.

Le saviez-vous, le CAES du CNRS a signé une convention avec le **site Emile's**

De nombreuses entrées pour des musées ou des loisirs sportifs ou indoor sont à commander et régler par vos soins directement sur le site !

le lien d'accès est le suivant : https://www.caes.cnrs.fr/tarifs_preferentiels/emiles/

Pour la création de votre compte, vous aurez besoin du code CAES que vous pourrez demander par mail à caes-provencecorse@dr12.cnrs.fr ou à votre section locale !



Et si c'était le moment de faire le point sur les besoins de votre enfant ?

Avec les conseillers Complétude vous allez y voir plus clair, ils connaissent parfaitement les enjeux de chaque cycle scolaire, et mettront en place avec vous la solution la plus efficace pour faire progresser votre enfant tout au long de l'année.

Grâce au partenariat avec le **CAES du CNRS Provence**, vous bénéficiez de nombreux avantages.

Le crédit d'impôt immédiat, c'est révolutionnaire !

Désormais, vous ne payez que 50 % du prix des heures effectuées, chaque fin de mois.

COURS PARTICULIERS

Du primaire au supérieur

1er cours « satisfait » ou « remboursé »

Vos frais d'inscription OFFERTS au lieu de 80 €

Un suivi privilégié de votre demande

Paiement par CESU préfinancé accepté

Stages en petits groupes

En présentiel ou visio pendant les vacances scolaires

Stages intensifs - Anglais—Espagnol oral

Journées prépa examens—Méthodologie

10% à 20 % de réduction sur les tarifs

Paiement par Carte Collégien de Provence accepté

Code ONLCE3252 réservation en ligne

Renseignements et devis : COMPLETUDE MARSEILLE, 150 rue Paradis 04 91 63 10 10

Obtenir un devis personnalisé : <https://www.completude.com/caescnrsprovence>

(une photocopie de votre carte professionnelle ou de l'en-tête de votre bulletin de paie vous sera demandée comme justificatif)



Chez Kinougarde, la sécurité, le bien-être et l'éveil des enfants sont la priorité.

97 % des familles sont satisfaites de Kinougarde (enquête IFOP 2023).

SORTIE D'ÉCOLE / SORTIE DE CRÈCHE / MERCREDI, SAMEDI, VACANCES...: *soigneusement sélectionnées et pleines d'imagination, nos nounous stimulent les enfants avec des activités adaptées à chaque âge. Le rythme de chacun est respecté pour une fin de journée idéale. !*

Grâce au partenariat avec le **CAES du CNRS Provence**, vous bénéficiez de nombreux avantages.

Cotisation OFFERTE au lieu de 96 €

Votre nounou est **recrutée et suivie par des pros**

Rencontrez votre nounou **avant de dire oui**

Kinougarde est l'employeur **qui s'occupe de tout**

Aides CAF/MSA et 50% de crédit d'impôt

CESU préfinancé accepté

Contactez votre conseiller partenariat : **04 91 63 55 66**

ou obtenez un devis personnalisé : www.kinougarde.com/caescnrsprovence

(une photocopie de votre carte professionnelle ou de l'en-tête de votre bulletin de paie vous sera demandée comme justificatif)

Nos Partenaires Régionaux

S'engager auprès
de ceux qui se mettent
au service des autres,
c'est ça être
assurément humain.



Assurément
Humain



Pour tout renseignement, contactez votre conseiller GMF par mail : eric.laurent@gmf.fr
Ou renseignez-vous au 0970 809 809 ou sur gmf.fr

casden
La banque coopérative de la fonction publique

Aider son fils à acheter son logement

Économiser dans mon logement

LE PROJET DE NOTRE BANQUE ? RÉALISER LE VÔTRE !

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

La CASDEN vous accompagne dans vos projets de vie.

Une acquisition immobilière, la réalisation de travaux, l'achat d'un véhicule, la constitution de votre épargne et de vos points à utiliser pour vos projets ou ceux de vos enfants...

renseignez-vous directement auprès de :

Sophie MADROLLE – Responsable CASDEN

Par mail : sophie.madrolle@casden.banquepopulaire.fr

Présentation de la CASDEN : <https://www.youtube.com/watch?v=CIDZ150UYKq&t=3s>

Chers Parents,



Noël est derrière vous, il est temps à présent de préparer les vacances printanières et/ou estivales de vos enfants...

Le catalogue printemps-été 2025 édité par votre région, vous est présenté avec son lot de nouveautés.

Sont représentés les stages que nous vous proposons à chaque vacances scolaires, ou bien encore nos accords ALSH.

Mais aussi des morceaux choisis (parmi leurs catalogues qui restent ouverts) des séjours organisés par nos organismes partenaires : Mondial Junior, Vacances Pour Tous, R.E.V.E., U.C.P.A., TELLIGO.

ATTENTION : les dossiers pré-réservés auprès d'autres organismes que nos partenaires ne seront pas subventionnés par la région Provence et Corse
(aucune dérogation ne sera admise)

En plus de l'aide à l'habituel stage BAFA pour vos ados à partir de 16 ans, le CAES accepte la prise en charge des formations BAFD pour les enfants de + de 21 ans.

Les prix marqués sont ceux sur lesquels s'applique le tarif dégressif (compris entre 22 et 80 %).

Attention les enfants entre 18 et 25 ans sont subventionnés sur la courbe famille (TD compris entre 13 et 70 %)

Le prix plafond journalier (séjour + voyage + assurance annulation) est à 110 euros quel que soit le type de séjour.

Quand un séjour coûte en prix plafond journalier plus de 200 €, il n'est pas du tout pris en charge par le CAES du CNRS.

Frais de dossier CAES de 8 € non subventionnés.



Pense-bête : Pour tout séjour à l'étranger, pensez à l'Autorisation de sortie du territoire pour les mineurs.

RAPPEL de la procédure d'inscription : vous devez effectuer une pré-réservation auprès de l'organisme choisi puis vous avez une semaine :

Pour le calcul du Tarif Dégressif, télécharger votre dossier sur le site du CAES National : avis d'imposition 2024 sur revenus 2023, 1 bulletin de salaire le plus récent, livret de famille (sauf si déjà transmis).

Pour le suivi du dossier, transmettre à la secrétaire de région, qui se chargera de confirmer l'inscription auprès de l'organisme : une fiche familiale, la demande de réservation séjour jeune (doc en page 28 du catalogue).

STAGES EN EXTERNAT

Le stage sportif, c'est la colo sportive sans hébergement, près de la maison...

La base TD quelque soit le stage choisi est de **200 euros pour 5 jours**.

Les inscriptions à ces stages sont soumis à demande préalable par mail à caes-provencecorse@dr12.cnrs.fr

Pourront être subventionnées pour les vacances de printemps 25, les 2 semaines soit 10 jours maximum.

Pourront être subventionnés pour les vacances d'été 25, 3 semaines soit 15 jours maximum.



LES STAGES D'EQUITATION

Incluant monte, soin aux chevaux, voltige, théorie, passage de galop possible en fin de stage.

Centre équestre des Plaines à Géménos (04.42.32.27.07. / www.lesplaines.fr)

Inscription uniquement auprès de Marlène Péron par mail indiquant la formule choisie et les dates.

Tarifs 2024/2025 journée, sans repas : Poney 5 à 8 ans , débutant à Galop 1 : 56 €.

Enfant /Adolescent débutant à Galop 4 : 68 €. Enfant /Adolescent Galop 5 à 7 : 73 €.

Sans oublier la licence annuelle (25 €) ou « vacances (valable 1 mois) » obligatoire (10 €).

Centre équestre Pastré à Marseille 8e (04.91.18.80.44./www.centre-equestre-marseille-pastre.fr)

Après accord de la région, l'inscription se fait directement au centre équestre. Attention centre très demandé, inscription à prévoir bien à l'avance.

Tarifs 2024 / 2025 : 290 € le forfait semaine (déjeuners et goûters compris).

A la journée : aux alentours de 66 € / à la demi-journée : aux alentours de 40 €

Licence à rajouter si passage Galop : 25 €. Assurance annulation possible : 10 euros.

Centre équestre Marseille-Allauch à La Pounche (04.91.68.41.89./www.chma.wifeo.com)

Inscription uniquement auprès de Marlène Péron par mail indiquant la formule choisie et les dates.

Tarifs 2024/2025 : Réduction de 20 % pour les agents CNRS sur les tarifs affichés : 350 € le forfait semaine. 200 € la semaine matinée ou après-midi. A la journée : 70 €.

Sans oublier la licence à rajouter si passage Galop : 26 €.

Pour les stages à la journée, pique-nique à apporter.

Stages d'équitation via le SMUC (loisirs@smuc.fr)

Après accord de la région, l'inscription se fait directement au smuc.

Tarifs 2024 / 2025 : 330 € le forfait semaine (repas et goûters compris).



LES STAGES MULTISPORTS



Stage Multi-Activités au HandBall Plan de Cuques (04.91.68.72.53)

Stage multisports autour du jeu de ballon du côté de Plan de Cuques. Les enfants nés entre 2012 et 2017 pourront s'initier au basket, football, volleyball, handball, et plein de jeux de ballon.

En été 3 après-midi extra, suivant la semaine choisie : Escrime, baseball, laser game, trampoline, piscine, mini BMX. **Après accord de la région**, l'inscription se fait directement au HBPC. Aucun acompte ne doit être versé et la facture sera adressée directement à la région.

Tarifs 2024/2025 : 90 € la semaine de 5 jours, période Toussaint / Hiver / Printemps
75 € la semaine de 4 jours période vacances de fin d'année .

Vacances multisports au SMUC (06.83.68.60.91.)



Votre enfant aura la possibilité d'essayer de nombreux sports, l'ennui ne sera pas au rendez-vous ! **Après accord de la région**, l'inscription se fait directement au SMUC. Aucun acompte ne doit être versé et la facture sera adressée directement à la région.

Tarifs 2024/2025 : journée multisports : 27€ repas et goûter compris.



Multisports à La Pignata (04.42.94.02.54.)

Stages ayant lieu sur la base de loisirs de Bouc Bel Air . Les programmes de stage pour les enfants de 4 à 12 ans, se trouvent sur leur site internet : www.stage-lapignata.fr

Tarifs stages : multisports : 215 € / Equitation : 280 € / Foot Académie : 300 € / Escalade : 290 €

Nouveau : Golf : 290 €

Les tarifs comprennent déjeuner + goûter. Possibilité de transport au départ de Marseille (+ 70€)

Inscription uniquement auprès de Marlène Péron par mail en précisant le stage choisi—les dates— assurance annulation ou pas.

LES STAGES A THEME



Stage de Tennis aux Tennis du 8ème (09.81.21.88.77.)

Stages pour débutants comme confirmés de 4 à 17 ans. Lieu : 65 Ave Clot Bey Marseille 8e.

Après accord de la région, l'inscription se fait directement aux Tennis du 8e. Aucun acompte ne doit être versé et la facture sera adressée directement à la région.

Horaires : 08h30—12h / 14h—17h15.

Tarifs 2024/2025 : 140 € semaine de 5 demi-journées (09h-12h ou 14h/17h). A la carte : 28 € la 1/2 journée.
200 € semaine de 5 journées. A la carte : 40 € la journée.

Tarif hors déjeuner avec goûter compris. Possibilité de repas livré par le Smuc à 12 €/jour.



Stage de Cirque avec les Z'invertimbrés (06.83.51.34.89.)

Votre enfant de 5 à 14 ans découvrira le monde de la jonglerie, de l'acrobatie, de l'aérien... et apprendra à développer son expression corporelle et artistique.

3 formules au choix : F1 : 5 matinées : 95 €/ F2 : 5 journées : 135 €/ F3 : 5 journées F2 + accueil AM/midi/PM : 185 €

Inscription uniquement auprès de Marlène Péron par mail indiquant la formule choisie et les dates .

Informations concernant les **Stages de voile** :

<https://seras-omnisports-provence-corse.caes.cnrs.fr/voile-stages-pendant-les-vacances/>

Les Accueils de Loisirs Sans Hébergement

Le CAES régional et ses sections locales vous apporte plusieurs solutions pour la garde de vos enfants les mercredis.

Mercredis éducatifs, sportifs et culturels au SMUC

Pour les 4 - 6 ans et pour les 6 - 17 ans.

Après accord de la région, l'inscription se fait directement au SMUC.

Aucun acompte ne doit être versé et la facture sera adressée directement à la région.

Renseignements et dossier d'inscription : <https://www.smuc.fr/loisirs-mercredis/>

Contact : 06.83.68.60.91. // loisirs@smuc.fr

Tarifs 2024/2025 : mercredis (journée uniquement et tous les mercredis de l'année scolaire 2024/2025 obligatoirement) : 27€, repas et goûter compris.



centre aéré du Roy d'Espagne

Modalités et informations : <https://clas-luminy.caes.cnrs.fr/alsh-roy-despagne/>

Contact Caes : Laurence Larroudé

centre aéré de la MJC Plan-De-Cuques

Modalités et informations : <https://clas-saintjerome.caes.cnrs.fr/centre-aere-a-l-s-h/>

Contact Caes : Laurence Larroudé

centre aéré CAES

situé au 31 Chemin Joseph Aiguier, Campus CJA, Marseille 9e

Modalités et informations : <https://clas-glm-timone.caes.cnrs.fr/cle-cja-marseille/>

Contact Caes : Nabil Baba-Ahmed

LES SEJOURS JEUNES

- Informations sur les séjours scolaires
- Informations sur les BAFA
- Printemps 2025
- Eté 2025
- Séjours linguistiques

C'est les
VACANCES!

Séjours et voyages scolaires



Ces séjours sont subventionnés selon les mêmes règles que les colonies et séjours jeunes.

Pour obtenir le subventionnement du CAES, le séjour doit être proposé dans le cadre scolaire (de la maternelle à la terminale) et d'une durée minimum de 3 jours et 2 nuits.

Pour bénéficier du tarif dégressif vous devez envoyer par mail à la région (Marlène Péron) la facture ou attestation du séjour (modèle page suivante) établie obligatoirement au nom et adresse du CAES du CNRS Région Provence et Corse et accompagnée du RIB de l'établissement. ET [la demande de prise en charge CAES](#) (cf page 29).

Pour la mise à jour de votre dossier CAES se conférer aux rappels de procédure de la page 1.

Dès réception de votre dossier la région vous adressera une facture prenant en compte votre tarif dégressif. Les arrhes seront à verser dès réception de cette facture via le compte CAES de l'agent.

Le séjour ou voyage scolaire sera payé à son organisateur par le CAES du CNRS.



C'est un diplôme national, délivré par le Ministère de la Jeunesse et des Sports au travers de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports, du département où vous résidez.

Il permet d'encadrer des enfants en centre de loisirs ou en centre de vacances.

Depuis le 15 octobre 2022, les enfants âgés de 16 ans minimum peuvent se faire subventionner la session de formation générale et/ou une session d'approfondissement.

Le taux de participation CAES pour les stages BAFA est identique à celui des séjours jeunes. Mais les enfants de + de 18 ans sont subventionnés sur la courbe TD famille.

Les formations pour le BAFD sont également prises en charge.

En Provence nous sommes partenaires avec 3Cinq7Animation qui propose les stages théorie et approfondissement toute l'année et sur divers sites.

La procédure est la suivante : demander le calendrier des stages à la région. Puis envoyer un mail comprenant le dossier de 3Cinq7 dûment rempli et signé (à demander en même temps que le calendrier) pour l'accord de prise en charge, plus un chèque d'arrhes (par voie postale) de 50 € à l'ordre du CAES du CNRS. Les renseignements sont à demander à Laurie Cartallier (3cinq7@gmail.com).

Modèle Attestation séjour scolaire

Coordonnées de l'établissement scolaire / Mairie

CAES du CNRS Provence et Corse

Villa du CAES

31 Chemin Joseph Aiguier

13009 MARSEILLE

ATTESTATION DE SEJOUR SCOLAIRE

Je Soussigné(e) _____, agissant en qualité de _____
de l'établissement scolaire/mairie, certifie que l'élève
Né(e) le _____, scolarisé(e) en classe de _____ va participer à un séjour
scolaire organisé à _____, du _____ au _____.
Le montant du séjour s'élève à _____, transport aller/retour inclus.

Le CAES du CNRS s'engage à régler la totalité de la facture à l'établissement scolaire/mairie, à l'ordre de :

Si le séjour est annulé, l'établissement scolaire/mairie s'engage à rembourser l'intégralité des sommes perçues au CAES du CNRS. Le remboursement se fera par virement (RIB fourni sur demande) ou par chèque.

Fait à : _____ le _____

Signature et tampon de l'établissement scolaire/mairie :



Printemps 2025





R.E.V.E.

327 Bd Michelet

13009 Marseille

04.91.73.59.94.



Mix d'Azur – Antibes

06-13 ans

Un programme autour d'activités ludiques et attractives pour des enfants désireux de découvrir la collectivité et les séjours à thème.

Hébergement : au CREPS, les pieds dans l'eau sur le port d'Antibes avec une vue sur mer à 360°.

Artis-Cirque :

- 1 **journée artistique** ou 2 journées avec **l'école de cirque** d'Antibes atelier clown, numéro en plein air, spectacle final.
- Du **théâtre** avec des cours scéniques, de l'improvisation et la création d'une pièce comique.
- De la **musique** : chorégraphie, écriture de chanson, chants.

Parcs d'attractions : 1 journée à Marineland entre orque et requins et 1 journée au Bois des Lutins pour faire de l'accrobranches, du trampoline, du toboggan...

Dates : Du 06/04 au 12/04/25

Tarif : 600 €



Mondial Junior

45 Chemin des Ecoliers

13320 Bouc-Bel-Air

04.42.38.75.55.

The science academy à St Michel l'Observatoire

06-12 ans

Un retour à la nature pour des aventures ludiques pour petits et grands !

Hébergement sur le centre d'Astronomie en pension complète.



Au programme :

Micro fusée : 4 sessions qui permettront aux enfants de construire pas à pas des micro-fusées dans le but de les faire décoller au cours de la dernière séance. Les participants apprendront toutes les notions de physique afin de ne pas rater l'objectif final.

2 soirées astronomie pour observer les étoiles avec lecture de la carte du ciel.

1 soirée **planétarium**.

1 session de **tir à l'arc**.

Dates : Du 06/04 au 11/04/25

Du 13/04 au 18/04/25



Tarif : 770 €
Base td : 660 €

Vacances Pour Tous

68 Ave de Toulon—13006 Marseille
04.91.29.79.43. / 06.07.16.37.21.
(Code C 0816900)



Mix d'activités à Saint-Raphaël

06-17 ans



Prêt(e) pour des vacances cool et rythmées en bord de mer ?

Hébergement : au centre les Myrtes aux Issambres, à 300 m de la mer.

Vélo et sensations pour les 6-11 ans : 1 semaine pour apprendre tout en douceur à faire du vélo sous le soleil de la Côte d'Azur.

5 séances d'apprentissage du vélo. Le reste du temps est consacré aux activités sur le centre, aux balades en bord de mer, à de grands jeux, 1 tour de grande roue à Saint-Raphaël, baignades (selon météo), et veillées...

Cap aventures pour les 10-17 ans : 1 sortie en kayak, 1 via ferrata, 1 sortie bateau pour explorer les merveilles naturelles.

Et pour les 10-13 ans : 1 journée entre visites, baignades et balades à vélo en pleine nature.

Et pour les 14-17 ans : l'opportunité de passer le PSC1, pour acquérir les compétences vitales en premiers secours.

Dates : Du 13/04 au 19/04/25



Tarifs
Vélo : 700 €
Cap aventures : 745 €



U.C.P.A.

09.69.323.309.
Code région à donner : 1465

Multi Sports à St Cyr sur Mer

11-15 ans



Au coeur d'un village sportif situé dans un vaste parc boisé, avec accès à la plage à 20mn à pied par un sentier.

3 thématiques au choix

Multi'Saint Cyr 11-15 ans avec 1 séance de stand-up paddle + 1 de kayak en mer + 16 de teqball (teq-pong, teq-tennis, teq-foot, teq-hand) + baignade à la mer + animations + veillées, grands jeux ou ateliers manuels et créatifs.

Pré requis obligatoire : Pass Nautique.

E-sport /Multisports 12-15 ans avec 5 séances de gaming comprenant 5 ateliers de prévention (hydratation, nutrition, sommeil, gestion des émotions, postures, protection de la vue) + 5 séances d'activités sportives (tir à l'arc, voilier collectif, tournoi de beach-sports, trottinette freestyle ou skateboard, olympiades). Ce séjour permet de progresser sur Fortnite avec les conseils de pros.

Full Equitation 11-13 et 13-15 ans à partir du Galop 1 avec 8 séances encadrées pour se perfectionner en équitation et participer aux soins des chevaux. Possibilité de passer les Galops fédéraux selon le niveau acquis (licence FFE obligatoire).

Dates : Du 06/04 au 12/04/25, RDV/place
Du 13/04 au 19/04/25, RDV/place

Tarifs :
Multi'St Cyr : 569 € / 589 €
E-sports : 569 € / 589 €
Full équitation : 664 €





ETE 2025



Vacances Pour Tous

68 Ave de Toulon—13006 Marseille

04.91.29.79.43./ 06.07.16.37.21.

(Code C 0816900)



Mon amie la planète (Meyras—Ardèche)

06-11 ans



Le parc naturel des Monts d'Ardèche est un territoire magnifique avec des « paysages trésors » ! C'est le cadre idéal pour aborder les questions de découverte et protection de l'environnement tout en s'amusant.

Hébergement : le centre de vacances « Les portes de l'Ardèche » est un ancien moulinage sur 3 niveaux situé au bord de la rivière Ardèche. Un accès sur une plage privée aménagée se situe à proximité immédiate du centre.

Découverte des petites bêtes de l'Ardèche : pêche à l'épuisette, construction d'un hôtel à insecte, construction d'un terrarium, ateliers pédagogiques.

Découverte de la flore de l'Ardèche : course d'orientation thématique, réalisation d'un herbier, land'art.



Journée à la Maison du Parc : jeu de piste et grand jeu thématique. Ateliers pédagogiques et ludiques sur l'écocitoyenneté.

Autres activités : baignade dans l'Ardèche, nuit sous tente dans le parc du centre, visite du village de Meyras avec un rallye photo, grands jeux thématiques, soirées, ...

Séjour de 8 jours avec départ les : 06/07—13/07—20/07— 27/07 — 03/08 — 10/08—17/08/24

Tarif : 623.75 €



à Agde, les pieds dans l'eau

06-13 ans



Entre Agde et le Grau-d'Agde le centre « Les Montilles de Gaillardy » bénéficie d'espaces de vie et de jeux.

Les plus âgés sont hébergés sous marabouts de 8 places.



Les visites : 1 journée dans un parc aquatique.

Baignades quotidiennes : les jeux de bords de mer permettront des vacances toniques.

Activités sportives : un terrain sablonneux pour le football, un court de tennis, un minigolf...plein d'activités à choisir et pratiquer ! Les grands jeux et tournois sportifs apporteront le dynamisme à une colo pleine d'énergie.

Sans oublier les pique-niques, veillées et activités diverses.

Docs : attestation de réussite au test d'aisance aquatique + certificat médical pour la plongée.

Dates : Du 19/07 au 30/07/25 // Du 01/08 au 12/08/25
Du 14/08 au 25/08/25

Tarif : 1 112.75 €



Mondial Junior
45 Chemin des Ecoliers
13320 Bouc-Bel-Air
04.42.38.75.55.

Ferme pédagogique (Ginasservis)

6- 11 ans



Pour devenir un véritable fermier en observant la nature et ses animaux.

Hébergement : au cœur de la Provence, les enfants seront logés en yourtes ou en tentes de 6 à 8 places, en pension complète au domaine du moulin d'Espagne. La ferme est implantée au milieu des champs et abrite de nombreuses espèces d'animaux. Le site dispose de 3 piscines sécurisées.

Au programme

Atelier céréales : fabrication de la farine et du pain à l'ancienne.

Atelier cuisine : fabrication de pizza.

Atelier potager : semis de graines.

Découverte et soins des animaux de la ferme.

Randonnée autour de l'exploitation agricole.

Atelier confiture.

Atelier cabane.

Atelier photos animé par un photographe professionnel.



Dates : Du 20/07 au 25/07/25
Du 17/08 au 22/08/25

Tarif : 680 €

Un été au Portugal

12-17 ans



Plongez dans la tranquillité sauvage de Sao Jacinto, un trésor caché du Portugal situé à 1 heure de Porto, où nature préservée et plages immaculées vous attendent.

Hébergement : le groupe sera logé dans un centre de vacances avec douches collectives en chambre de 4, ou en bungalow. Le groupe sera en pension complète.

Au programme

- ◇ Excursion à Porto.
- ◇ Excursion à Aveiro.
- ◇ Excursion à Costa Nova.
- ◇ 3 séances de surf.
- ◇ 1 activité Kayak.
- ◇ 1 journée au parc aquatique d'Amarante.
- ◇ 1 journée plage à Sao Jacinto.



Dates : Du 17/07 au 28/07/25
Du 12/08 au 23/08/25



#on emmène quoi ?
Passport ou CNI en cours de validité
Autorisation de sortie du territoire
Sac à dos, gourde & casquette

Tarif : 1 880 €
Base td : 1 320 €

U.C.P.A.
09.69.323.309.
Code région à donner : 1465



Multi Sports à St Cyr sur Mer

7-11 et 11-15 ans

Au cœur d'un village sportif situé dans un vaste parc boisé et disposant d'une ferme pédagogique, avec accès à la plage à 20mn à pied par un sentier.

2 thématiques au choix



Multisports 07-15 ans : avec 1 séance de stand up paddle + 1 séance de sauvetage côtier + 1 de Tag archery + 1 parcours accrobranche + 1 journée Aqualand + baignades à la mer.

Multi'glisses 07-15 ans : avec 4 séances d'activités nautiques parmi voilier / kayak / Optimist pour les 07-11 ans et catamaran pour les 11-15 ans + 1 journée Aqualand + 1 séance de snorkeling + de Tag archery + baignades à la mer.

Départ tous les dimanches les 13/07 – 20/07 – 27/07 – 03/08 – 10/08 – 17/08/25

Durée du séjour : 07 jours

Tarifs :

Multisports : à partir de 651 € *

Multi'glisses : à partir de 641 € *

Transport en car au départ de Marseille : 120 €

* : selon date départ



La plagne 1800 (Savoie)

07-17 ans



Face au massif du Mont-Blanc, La Plagne fait partie des grandes stations de la Tarentaise.

Hébergement : dans un village sportif composé de 3 grands chalets et disposant de grands espaces.

Multi'sensations 09-11 ans : 1 séance de kayak au lac vert + 1 séance d'initiation à l'escalade + 1 de trottinette freestyle + 1 randonnée pédestre + 1 de sport collectif + 1 de roller + 1 parcours accrobranche + 1 veillée observation des étoiles + 1 séance d'acro benji.

Multi'sensations 11-17 ans : 1 raft + 1 séance d'initiation à l'escalade + 1 randonnée avec bivouac + 1 séance de trottinette de descente + 1 de beach-volley + 1 de roller + 1 de parkour + 1 baignade + 1 parcours accrobranche.

Départ tous les dimanches les 22/06 – 29/06 – 06/07 - 13/07 – 20/07 – 27/07 – 03/08 – 10/08 – 17/08 – 24/08/25

Durée du séjour : 07 jours

Tarifs :

Multi'sensations 09-11 ans : à partir de 561 € *

Multi'sensations 11-17 ans : à partir de 618 € *

Transport en car au départ de Bouc Bel Air : 208 €

* : selon semaine choisie





R.E.V.E.

327 Bd Michelet

13009 Marseille

04.91.73.59.94.



Lagon Corse

10-17 ans

En Corse du sud, Porto-Vecchio est une destination exceptionnelle pour y vivre un séjour où les activités autour de la mer et la montagne se côtoient.

Hébergement « en dur » avec sanitaires complets au niveau des chambres, offrant un espace naturel et des infrastructures de sports et de loisirs pour groupes de jeunes uniquement.

A la mer, les activités se déroulent sur la base nautique agréée FFV, en petits groupes d'âges et d'affinités pour apprendre/progresser dans un décor de carte postale : fun-boat—voile, stand up paddle, kayak de mer, excursion en speed boat, snorkeling avec différentes plages au programme.

A la montagne : 1 journée accrobranche au parc « A Tyroliana » ; 1 journée à la rivière du Cavu avec randonnée aquatique en rivière - balade pédestre en canyons avec sauts - bivouac en journée et pique-nique.

A Porto-Vecchio : découverte de la vieille ville, son histoire Génoise, son côté « branché, et son shopping.

A Bonifacio : Visite en petits groupes de la cité des Falaises. Pour les « plus courageux », descente aux pieds des falaises pour plonger face à l'immensité de la roche Bonifacienne.

Sur le centre de vacances : 1 escape game à la recherche des corsaires corses, des activités artistiques (danse, théâtre, comédie musicale, etc), des activités sportives (basket, football, ping-pong, pétanque etc...).

Dates : Du 05/07 au 16/07/25 - Du 19/07 au 30/07/25 — Du 02/08 au 13/08/25



Tarif : 1 350 €
Base td : 1 320 €



+ d'Activ's à Méjannes le Clap

06-16 ans



Un nouveau programme encore plus riche où les enfants sont acteurs de leur séjour.

Hébergement : dans un centre de vacances qui met à disposition tout un complexe sportif (propriété du Conseil Général du Gard) au cœur de la nature : centre équestre avec manège couvert notamment, terrains de football et rugby, cours de tennis extérieurs et couverts, mais aussi un gymnase, 1 parcours de cross, des tables de ping-pong...

Au choix

Mécanique : 5 séances de sports mécaniques moto ou quad avec des machines de 50, 125 ou 180 cm³. Plusieurs choix d'activités possibles en fonction de son âge et/ou niveau, avec 4 circuits « terre » pour les quads, 1 piste moto cross de 1200 mètres, 1 piste buggy cross et 1 piste de karting de 700 m.

Équitation : 5 séances de cheval ou poney sur le ranch de la structure. Exercices en manège ou balades seront au programme. Stage tous niveaux, pour s'initier ou se perfectionner.

Multisports : 5 séances de sport de plein air adaptées selon l'âge et l'envie : rallye VTT / course d'orientation / tir à l'arc / accro falaises / spéléologie.

Et pour tous : Descente en canoë sur le bas de Cèze ; Baignades piscine sur le village de Méjannes le Clap et possibilité de bains en rivière selon le niveau d'eau ; Paint ball — Laser Game : dans un parc de nature en bord de rivière. Des challenges par équipe seront au programme.

Dates : Du 05/07 au 13/07/25

Du 03/08 au 11/08/25



Tarif : 1 100 €
Base td : 990 €



TELLIGO
21 rue de Stalingrad 94110 Arcueil
04.46.12.18.50. Code région à donner : CNRS13co



Val Cenis (Savoie)

En Savoie, à 1 460m d'altitude, le centre se situe au cœur du village de Lanslevillard. Station préservée en plein cœur de la haute Maurienne pour découvrir la faune et la flore locale.

Le cri de la marmotte (6-11 ans)

Découverte des animaux de la montagne : 1 randonnée guidée, la rencontre des animaux de fermes d'alpage, 1 journée au chenil pour apprendre à connaître les chiens et écouter les aventures des mushers suivie d'un canin-rando pour vivre des moments de partage inoubliables avec les chiens.

Découverte des trésors du parc national de la Vanoise : avec son histoire et son authenticité, grâce aux différentes activités organisées, par exemple visite de la maison de l'habitat traditionnel pour comprendre la spécificité des modes de vie dans les hauteurs des Alpes, ou bien pour découvrir la technique de fabrication et de conservation du fromage.

Découverte de la nature en aventurier : 1 randonnée avec un âne, répertorier les espèces végétales et apprendre à en reconnaître certaines, se baigner au lac et passer une nuit sous la tente pour pouvoir observer les étoiles, sans oublier la sortie à l'Akropark de la Vanoise pour s'amuser sur les différents parcours d'accrobranche.

Activité de détente : 1 sortie piscine.



Mountain Adventure Team (12-15 ans)

Des découvertes et épreuves à partager en équipe, pour vivre une aventure pleine de défis.

- 1 séance de VTT
- 1 séance de canyoning
- 1 journée de randonnée et 1 bivouac
- 1 journée de randonnée : visite du jardin alpin du Mont-Cenis avec le fort de Ronce
- 1 séance de trottinette de descente
- 1 séance de tir à l'arc
- 1 séance d'accrobranche avec tyrolienne
- 1 séance de via ferrata
- 1 séance de course d'orientation.



Autres activités : 1 visite des forts de l'Esseillon, 1 baignade à la piscine, 1 visite de la fromagerie (Beaufort), sports collectifs et grands jeux.

Tarifs:

Marmotte du 07 au 17/07/25 : 996,55 € Mountain team du 07 au 17/07/25 : 1 078,25 €

Marmotte du 18 au 28/07/25 : 996,55 € Mountain team du 18 au 28/07/25 : 1 078,25 €

Marmotte du 02 au 12/08/25 : 930,05 € Mountain team du 02 au 12/08/25 : 996,55 €

Train départ Marseille : 210 €

Base td : 1 210 €

Les Langues



Votre enfant souhaite profiter des vacances pour améliorer son niveau en langue, nous vous proposons également des séjours linguistiques au départ de Marseille, avec des organismes qui sont nos partenaires depuis des années !!

Les séjours linguistiques avec d'autres organismes que ceux présentés ci-contre ne seront pas subventionnés par la région Provence.

Attention: les séjours coûtant plus de 200 euros/jour tout compris ne feront l'objet d'aucune prise en charge par le CAES.



ECI est un organisme national basé à Aix-en-Provence, immatriculé au registre des opérateurs de voyages et de séjours et membre de l'Office National de Garantie des Séjours Linguistiques et Educatifs.

ECI propose et organise des séjours linguistiques à l'étranger depuis plus de 50 ans dans différents pays : Europe, Etats-Unis, Canada, Australie avec différentes formules de plus en plus originales et enrichissantes, en totale adéquation avec les tendances et les attentes des adolescents.

Les séjours durent de 1 à 3 semaines pendant les vacances d'hiver, de printemps et d'été. Tous les voyages sont organisés au départ de Marseille pour les séjours en groupe. Il existe aussi des formules à la carte comme les one to one ou les intégrations scolaires.

Notre équipe est à votre disposition au 04 42 21 07 68 ou par mail : eci@eci.asso.fr

Tous nos séjours sont consultables en ligne : www.eci.asso.fr

Remises et réductions : -5% sur le montant du séjour (hors voyage et assurances)

Exonération des frais de dossier (70 €)

ECI - 62 av Delattre de Tassigny - 13090 AIX EN PROVENCE - 04 42 21 07 68

Le groupe Go and Live



Présent dans plus de 35 pays, le groupe Go and Live est 1 des leader français des séjours linguistiques, des voyages scolaires dans le domaine des langues, du sport et de la culture sans oublier la formation professionnelle. Ils mettent tout leur savoir faire et leur expertise pour permettre aux enfants de découvrir et d'apprendre d'autres langues et d'autres cultures.

Contactez la centrale de réservation au 05.657.655.25.

Voici l'ensemble des marques du groupe :

Nacel est le spécialiste des séjours linguistiques, réputé pour son service et son suivi personnalisés lors de séjours linguistiques. Un savoir-faire qui permet de vous proposer une offre qui va de l'immersion pure aux séjours avec cours particuliers chez le professeur, en passant par les préparations aux examens, les séjours mariant sports et langues ou langues et théâtre ! Partez à la découverte de pays comme les Etats-Unis, l'Afrique du Sud, l'Australie et d'autres destinations lointaines.

CLC Avec **Club Langues et Civilisations**, découvrez une large gamme de séjours découverte, de colonies, de séjours langues et sport, de séjours langue et thématique, des summer camps, des cours particuliers à domicile, ... Séjours au départ de Marseille pour les 10-17 ans ! Les séjours linguistiques pour tous grâce à + de 50 ans d'expérience.

American Village accompagne les enfants de 7 à 17 ans dans l'apprentissage de l'anglais en France ! Cette formule originale de **séjour linguistique** offre la possibilité d'immigrer quelques jours aux Etats-Unis ou au Royaume-Uni, sans quitter l'Hexagone. Encadré par des animateurs anglophones britanniques ou américains, votre enfant ne pourra que progresser !

Sports Elite Jeunes est LE spécialiste des colonies et des stages sportifs. Depuis plus de 40 ans, des équipes de coaches expérimentés et diplômés mobilisent tout leur savoir-faire pour transmettre aux enfants de 6 ans à 17 ans l'envie de se dépasser, le goût de l'effort et les aider à relever leurs propres défis. Pas moins de 20 sports sont au programme.

Réduction de 5% pour CLC et NACEL avec le code avantage : CNRSP.

Qui peut bénéficier des séjours enfants ?

Les séjours jeunes de 4 à 24 ans s'adressent aux enfants ayant droit des agents CNRS et CAES.
Les jeunes agents ouvrant droit âgés de moins de 25 ans doivent consulter [les vacances réservées aux familles](#).

Disposition communes à tous les séjours enfants

- Prix plafond journée (séjour + transport) : 110 € pour tous les séjours. Au-delà de cette somme, le séjour n'est plus subventionné (dépassement facturé sans tarifs dégressifs). Les séjours dont le prix-journée (séjour + transport) est supérieur à 200 € ne sont pas acceptés.
- **45 jours sont subventionnés par enfant et par an pour l'ensemble des séjours.** Les séjours linguistiques ne peuvent dépasser 22 jours et sont inclus dans les 45 jours.
- Frais de dossiers pour toute réservation : 8 € non subventionnés.
- Les jeunes âgés de 18 ans et plus sont subventionnés sur la courbe « tarifs dégressifs Familles ».
- Pour tous les séjours avec le CAES, les frais de transport sont subventionnés selon les modalités suivantes :
 - séjours proposés avec transport : application des tarifs dégressifs dans la limite du prix-plafond sur les frais de transport du lieu de rassemblement au lieu de séjour. Les frais de pré-acheminement (du domicile au lieu de rassemblement) ne sont pas subventionnés.
 - Séjour proposés sans transport : le transport individuel est subventionné en fonction du tarif dégressif sur présentation des justificatifs (billets de train, car, avion).

Si l'enfant est accompagné par un adulte, seul le voyage de l'enfant est remboursé.

Si les parents accompagnent leur enfant en voiture, ils ne peuvent prétendre à aucun remboursement, ni pour eux, ni pour l'enfant.

Quotien familial (QF)

Le quotient familial permet de calculer le taux de subventionnement de l'Ouvrant droit (OD). Il est déterminé par votre revenu fiscal de référence (cumulé avec celui de votre conjoint en cas de vie maritale) divisé par le nombre de personnes portées sur le (les) avis d'imposition.

- Une demi-part supplémentaire est accordée aux personnes handicapées, aux célibataires, divorcées ou veuves en fonction de leur avis d'imposition.
- Un enfant né ou adopté après la déclaration de revenus compte pour une part.
- Les pupilles et enfant en accueil temporaire comptent pour une part uniquement s'ils ont vocation à figurer sur l'avis d'imposition.
- Un enfant déclaré aux impôts en résidence alternée compte 1 part.

QF d'un OD parent isolé n'ayant aucun de ses enfants à charge fiscalement

- **s'il participe seul à une activité CAES** : $QF = \text{revenu fiscal de référence} \div 1.5 \text{ part}$.
- **S'il part en vacances avec un ou plusieurs de ses enfants ou en inscrit un ou plusieurs en colonies** : $QF = \text{revenu fiscal de référence} \div 1 \text{ part pour l'OD} + 1 \text{ part par enfant inscrit de moins de 18 ans}$.

Si votre situation familiale a changé pour une des raisons suivantes : séparation, maladie grave, chômage, retraite ou décès, joignez les justificatifs.

La participation CAES

- Pour les séjours familiaux et les séjours jeunes à partir de 18 ans, participation CAES minimum de 13 % et maximum de 80 % $QF < \text{à } 2722 \text{ €} : 80 \% \text{ et } QF > \text{à } 18\,212 \text{ €} : 13 \%$
- Pour les colonies et séjours jeunes des moins de 18 ans : minimum de 22 % et maximum de 80 %. $QF < \text{à } 4\,340 \text{ €} : 80 \% \text{ et } QF > \text{à } 20\,315 \text{ €} : 22 \%$
- Seuls les OD et Ad bénéficient des TD. Pour les séjours en centre de vacances familiales CAES, le prix de base TD est facturé aux FD sans application des TD, et le tarif de référence aux adhérents non AD.
- Pour les centre familiaux extérieurs, les colonies et séjours jeunes (catalogues CAES ou catalogues ouverts), vous perdez vos droits aux TD si vous réservez ou modifiez votre séjour directement auprès de l'organisme.

Maintien ou perte du droit aux TD

Maintien : congé maladie, congé parental

Perte : congé pour convenance personnelle, disponibilité, détachement ou affectation sans rémunération CNRS, CEE et CAES.



DEMANDE DE RESERVATION SEJOURS JEUNES

N'oubliez pas de mettre à jour vos documents dans l'espace « Mon compte » ou de créer votre compte sur <https://moncompte.caes.cnrs.fr>

NOM et PRENOM DE L'OUVRANT-DROIT :

N° identifiant CAES :

N° de téléphone :

adresse mèl :

Adresse postale :

RESERVATION POUR UN ENFANT AYANT-DROIT

NOM et PRENOM DE L'ENFANT :

F

M

Date de naissance :

CHOIX	NOM DE L'ORGANISME	INTITULE DU SEJOUR	DATE DU SEJOUR	LIEU DU SEJOUR	ACTIVITE CHOISIE
N°1					
N°2					
N°3					

N° d'option (pour les organismes concernés) :

Transport : Sans transport Avec transport, au départ de :

Souhaitez-vous souscrire à l'assurance annulation pour ce séjour ? Oui Non

Vous inscrivez un enfant porteur de handicap : Oui Non

J'autorise le CAES du CNRS à percevoir la subvention administrative à laquelle je peux prétendre, en contrepartie de l'application du tarif dégressif CAES. Il est nécessaire de nous communiquer l'attestation de non-versement de la subvention administrative établie par l'employeur du/ de la conjoint(e).

En signant cette demande de réservation, j'accepte que les informations saisies soient exploitées dans le cadre de la réservation de séjours vacances et des démarches qui peuvent en découler.

Je soussigné(e) _____, responsable du/de la mineur(e) ci-dessus, déclare avoir pris connaissance des règles et conditions générales de réservation du CAES ainsi que celles de ses partenaires et m'engage à les respecter.

Date d'arrivée (cadre réservé au service)

Montant des arrhes versées (min. 20%) :

Montant total du séjour :

Fait à :

Le :

Signature :



DEMANDE DE SUBVENTION SEJOURS SCOLAIRES

N'oubliez pas de mettre à jour vos documents dans l'espace « Mon compte » ou de créer votre compte sur <https://moncompte.caes.cnrs.fr>

NOM et PRENOM DE L'OUVRANT-DROIT :

N° identifiant CAES :

N° de téléphone :

adresse mël :

Adresse postale :

INFORMATIONS SUR LE SEJOUR

NOM et PRENOM DE L'ENFANT (ayant-droit) :

F

M

Date de naissance :

Niveau scolaire :

NOM DE L'ETABLISSEMENT	DATES DU SEJOUR	NOMBRE DE NUITS	LIEU DU SEJOUR

J'autorise le CAES du CNRS à percevoir la subvention administrative à laquelle je peux prétendre, en contrepartie de l'application du tarif dégressif CAES. Il est nécessaire de nous communiquer l'attestation de non-versement de la subvention administrative établie par l'employeur du/ de la conjoint(e).

En signant cette demande, j'accepte que les informations saisies soient exploitées dans le cadre de la subvention de séjours scolaires et des démarches qui peuvent en découler.

Je soussigné(e) _____, responsable du/ de la mineur(e) ci-dessus, déclare avoir pris connaissance des règles de subvention des séjours scolaires du CAES. Je m'engage, si le séjour est annulé et que l'établissement m'a remboursé directement, à reverser au CAES du CNRS la somme correspondant à la subvention.

Date d'arrivée (cadre réservé au service)

Montant des arrhes versées (min. 20%) :

Montant total du séjour :

Fait à :

Le :

Signature :

DISPOSITIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Les conditions générales de ventes sont conformes à la partie réglementaire de Livre II du Code du Tourisme fixant les conditions d'exercice des activités relatives à l'organisation et à la vente de voyages ou de séjours. Les dispositions des articles R211-3 à R211-11 figurent intégralement ci-après.

Article R211-3 Sous réserve des exclusions prévues aux troisième et quatrième alinéas de l'article L. 211-7, toute offre et toute vente de prestations de voyages ou de séjours donnent lieu à la remise de documents appropriés qui répondent aux règles définies par la présente section.

En cas de vente de titres de transport aérien ou de titres de transport sur ligne régulière non accompagnée de prestations liées à ces transports, le vendeur délivre à l'acheteur un ou plusieurs billets de passage pour la totalité du voyage, émis par le transporteur ou sous sa responsabilité. Dans le cas de transport à la demande, le nom et l'adresse du transporteur, pour le compte duquel les billets sont émis, doivent être mentionnés. La facturation séparée des divers éléments d'un même forfait touristique ne soustrait pas le vendeur aux obligations qui lui sont faites par les dispositions réglementaires de la présente section.

Article R211-3-1 L'échange d'informations précontractuelles ou la mise à disposition des conditions contractuelles est effectué par écrit. Ils peuvent se faire par voie électronique dans les conditions de validité et d'exercice prévues aux articles 1369-1 à 1369-11 du code civil. Sont mentionnés le nom ou la raison sociale et l'adresse du vendeur ainsi que l'indication de son immatriculation au registre prévu au "a" de l'article L. 141-3 ou, le cas échéant, le nom, l'adresse et l'indication de l'immatriculation de la fédération ou de l'union mentionnées au deuxième alinéa de l'article R. 211-2.

Article R211-4 Préalablement à la conclusion du contrat, le vendeur doit communiquer au consommateur les informations sur les prix, les dates et les autres éléments constitutifs des prestations fournies à l'occasion du voyage ou du séjour tels que :

1° La destination, les moyens, les caractéristiques et les catégories de transports utilisés ;

2° Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son homologation et son classement touristique correspondant à la réglementation ou aux usages du pays d'accueil ;

3° Les prestations de restauration proposées ;

4° La description de l'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ;

5° Les formalités administratives et sanitaires à accomplir par les nationaux ou par les ressortissants d'un autre état membre de l'Union européenne ou d'un état partie à l'accord sur l'espace économique européen en cas, notamment, de franchissement des frontières ainsi que leurs délais d'accomplissement ;

6° Les visites, excursions et les autres services inclus dans le forfait ou éventuellement disponibles moyennant un supplément de prix ;

7° La taille minimale ou maximale du groupe permettant la réalisation du voyage ou du séjour ainsi que, si la réalisation du voyage ou du séjour est subordonnée à un nombre minimal de participants, la date limite d'information du consommateur en cas d'annulation du voyage ou du séjour ; cette date ne peut être fixée à moins de vingt et un jours avant le départ ;

8° Le montant ou le pourcentage du prix à verser à titre d'acompte à la conclusion du contrat ainsi que le calendrier de paiement du solde ;

9° Les modalités de révision des prix telles que prévues par le contrat en application de l'article R. 211-8 ;

10° Les conditions d'annulation de nature contractuelle ;

11° Les conditions d'annulation définies aux articles R. 211-9, R. 211-10 et R. 211-11 ;

12° L'information concernant la souscription facultative d'un contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation ou d'un contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie ;

13° Lorsque le contrat comporte des prestations de transport aérien, l'information, pour chaque tronçon de vol, prévue aux articles R. 211-15 à R. 211-18.

Article R211-5 L'information préalable faite au consommateur engage le vendeur, à moins que dans celle-ci le vendeur ne se soit réservé expressément le droit d'en modifier certains éléments. Le vendeur doit, dans ce cas, indiquer clairement dans

quelle mesure cette modification peut intervenir et sur quel élément.

En tout état de cause, les modifications apportées à l'information préalable doivent être communiquées au consommateur avant la conclusion du contrat.

Article R211-6 Le contrat conclu entre le vendeur et l'acheteur doit être écrit, établi en double exemplaire dont l'un est remis à l'acheteur, et signé par les deux parties. Lorsque le contrat est conclu par voie électronique, il est fait application des articles 1369-1 à 1369-11 du code civil.

Le contrat doit comporter les clauses suivantes :

1° Le nom et l'adresse du vendeur, de son garant et de son assureur ainsi que le nom et l'adresse de l'organisateur ;

2° La destination ou les destinations du voyage et, en cas de séjour fractionné, les différentes périodes et leurs dates ;

3° Les moyens, les caractéristiques et les catégories des transports utilisés, les dates et lieux de départ et de retour ;

4° Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques et son classement touristique en vertu des réglementations ou des usages du pays d'accueil ;

5° Les prestations de restauration proposées ;

6° L'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ;

7° Les visites, les excursions ou autres services inclus dans le prix total du voyage ou du séjour ;

8° Le prix total des prestations facturées ainsi que l'indication de toute révision éventuelle de cette facturation en vertu des dispositions de l'article R. 211-8 ;

9° L'indication, s'il y a lieu, des redevances ou taxes afférentes à certains services telles que taxes d'atterrissage, de débarquement ou d'embarquement dans les ports et aéroports, taxes de séjour lorsqu'elles ne sont pas incluses dans le prix de la ou des prestations fournies ;

10° Le calendrier et les modalités de paiement du prix ; le dernier versement effectué par l'acheteur ne peut être inférieur à 30 % du prix du voyage ou du séjour et doit être effectué lors de la remise des documents permettant de réaliser le voyage ou le séjour ;

11° Les conditions particulières demandées par l'acheteur et acceptées par le vendeur ;

12° Les modalités selon lesquelles l'acheteur peut saisir le vendeur d'une réclamation pour inexécution ou mauvaise exécution du contrat, réclamation qui doit être adressée dans les meilleurs délais, par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception au vendeur, et, le cas échéant, signalée par écrit, à l'organisateur du voyage et au prestataire de services concernés ;

13° La date limite d'information de l'acheteur en cas d'annulation du voyage ou du séjour par le vendeur dans le cas où la réalisation du voyage ou du séjour est liée à un nombre minimal de participants, conformément aux dispositions du 7° de l'article R. 211-4 ;

14° Les conditions d'annulation de nature contractuelle ;

15° Les conditions d'annulation prévues aux articles R. 211-9, R. 211-10 et R. 211-11 ;

16° Les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle du vendeur ;

17° Les indications concernant le contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation souscrit par l'acheteur (numéro de police et nom de l'assureur) ainsi que celles concernant le contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie ; dans ce cas, le vendeur doit remettre à l'acheteur un document précisant au minimum les risques couverts et les risques exclus ;

18° La date limite d'information du vendeur en cas de cession du contrat par l'acheteur ;

19° L'engagement de fournir à l'acheteur, au moins dix jours avant la date prévue pour son départ, les informations suivantes :

a) Le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de la représentation locale du vendeur ou, à défaut, les noms, adresses et numéros de téléphone des organismes locaux susceptibles d'aider le consommateur en cas de difficulté ou, à défaut, le numéro d'appel permettant d'établir de toute urgence un contact avec le vendeur ;

b) Pour les voyages et séjours de mineurs à l'étranger, un numéro de téléphone et une adresse permettant d'établir un

contact direct avec l'enfant ou le responsable sur place de son séjour ;

20° La clause de résiliation et de remboursement sans pénalités des sommes versées par l'acheteur en cas de non-respect de l'obligation d'information prévue au 13° de l'article R. 211-4 ;

21° L'engagement de fournir à l'acheteur, en temps voulu avant le début du voyage ou du séjour, les heures de départ et d'arrivée.

Article R211-7 L'acheteur peut céder son contrat à un professionnel qui remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage ou le séjour, tant que ce contrat n'a produit aucun effet.

Sauf stipulation plus favorable au cédant, celui-ci est tenu d'informer le vendeur de sa décision par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception au plus tard sept jours avant le début du voyage. Lorsqu'il s'agit d'une croisière, ce délai est porté à quinze jours. Cette cession n'est soumise, en aucun cas, à une autorisation préalable du vendeur.

Article R211-8 Lorsque le contrat comporte une possibilité expresse de révision du prix, dans les limites prévues à l'article L. 211-12, il doit mentionner les modalités précises de calcul, tant à la hausse qu'à la baisse, des variations des prix, et notamment le montant des frais de transport et taxes y afférentes, la ou les devises qui peuvent avoir une incidence sur le prix du voyage ou du séjour, la part du prix à laquelle s'applique la variation, le cours de la ou des devises retenu comme référence lors de l'établissement du prix figurant au contrat.

Article R211-9 Lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve contraint d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du contrat telle qu'une hausse significative du prix et lorsqu'il méconnaît l'obligation d'information mentionnée au 13° de l'article R. 211-4, l'acheteur peut, sans préjudice des recours en réparation pour dommages éventuellement subis, et après en avoir été informé par le vendeur par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception :

- soit résilier son contrat et obtenir sans pénalité le remboursement immédiat des sommes versées ;

- soit accepter la modification ou le voyage de substitution proposé par le vendeur ; un avenant au contrat précisant les modifications apportées est alors signé par les parties ; toute diminution de prix vient en déduction des sommes restant éventuellement dues par l'acheteur et, si le paiement déjà effectué par ce dernier excède le prix de la prestation modifiée, le trop-perçu doit lui être restitué avant la date de son départ.

Article R211-10 Dans le cas prévu à l'article L. 211-14, lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur annule le voyage ou le séjour, il doit informer l'acheteur par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception ; l'acheteur, sans préjudice des recours en réparation des dommages éventuellement subis, obtient auprès du vendeur le remboursement immédiat et sans pénalité des sommes versées ; l'acheteur reçoit, dans ce cas, une indemnité au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date.

Les dispositions du présent article ne font en aucun cas obstacle à la conclusion d'un accord amiable ayant pour objet l'acceptation, par l'acheteur, d'un voyage ou séjour de substitution proposé par le vendeur.

Article R211-11 Lorsque, après le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve dans l'impossibilité de fournir une part prépondérante des services prévus au contrat représentant un pourcentage non négligeable du prix honoré par l'acheteur, le vendeur doit immédiatement prendre les dispositions suivantes sans préjudice des recours en réparation pour dommages éventuellement subis :

- soit proposer des prestations en remplacement des prestations prévues en supportant éventuellement tout supplément de prix et, si les prestations acceptées par l'acheteur sont de qualité inférieure, le vendeur doit lui rembourser, dès son retour, la différence de prix ;

- soit, s'il ne peut proposer aucune prestation de remplacement ou si celles-ci sont refusées par l'acheteur pour des motifs valables, fournir à l'acheteur, sans supplément de prix, des titres de transport pour assurer son retour dans des conditions pouvant être jugées équivalentes vers le lieu de départ ou vers un autre lieu accepté par les deux parties.

Les dispositions du présent article sont applicables en cas de non-respect de l'obligation prévue au 13° de l'article R. 211-4.

